

**DISCOURS DE MONSIEUR SIDIKI KONATE
MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
SIMA 2008**

- Monsieur le Président de la République;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement;
- Madame la Représentante du Ministre de la Communication
- Madame la Représentante du Ministre de la Famille de la Femme et des Affaires Sociales
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Internationales
- Honorables députés
- Monsieur le Premier vice Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Organisations Professionnelles;
- Monsieur le Président de ERA ;

Monsieur le Président de la République,

Votre présence à cette cérémonie d'ouverture donne à ce salon toute sa splendeur mais aussi et surtout, toute son importance quant à la problématique du développement économique et

social voire culturel de notre pays la Côte d'Ivoire.

Monsieur le Président,

Ce matin, il s'agit de parler de métier qu'on appelle tantôt petit métier, job, de boulot, travail ou djossi...

Qu'est - ce - qu'un métier ? Comment créé-t-on les opportunités d'un métier ? Comment faire en sorte que ce métier apporte à l'homme son plein épanouissement social, économique et culturel? Comment faire de ce métier, un vecteur de création de richesse et de développement pour un groupe social ou notre pays? Comment faire tout cours, la promotion d'un métier? Comment viabiliser l'ensemble des petits métiers dans notre pays?

C'est en réponse à toutes ces questions que le gouvernement de Côte d'Ivoire a créé le Ministère de l'Artisanat dont la mission est déclinée comme suite :

- La définition et la mise en oeuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales;
- La promotion de l'artisanat et des entreprises artisanales;
- L'organisation et la promotion de la commercialisation des produits artisanaux au plan national et international;
- La définition et la mise en oeuvre d'une politique de financement des entreprises artisanales en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;
- L'aménagement et l'exploitation des sites artisanaux d'intérêt national;
- La mise en oeuvre d'une politique d'encadrement et de modernisation du secteur informel

1. Comblent le vide juridique et institutionnel à travers l'adoption de texte réglementaire afin de donner un statut définitif à tous ces métiers. A ce jour, l'un de nos grands chantiers a été l'élaboration du code de l'artisanat qui n'attend plus que son adoption par le gouvernement et par le parlement. A côté de cet

important projet, mon département se réjouit de la création par le gouvernement actuel du Fond d'Appui à la Promotion de l'Artisanat qui reste à pourvoir financièrement, de façon conséquente, en vue de servir véritablement au développement du secteur par le financement de multiples projets.

2. L'organisation du secteur à travers une restructuration profonde de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire.

3. La mise en place de projet de développement artisanal post-crise ; le projet de délocalisation et de construction d'une casse moderne à Abidjan et Bouaké; le projet de mise en place d'une assurance et d'une banque des artisans; le projet de construction du parc d'exposition de la ville d'Abidjan; la création de villages artisanaux; la création de galerie virtuelle de l'artisanat et du centre ressource pays. Ces deux derniers projets entrent dans le cadre du Comité pour la Coordination, le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (ÇODEPA).

C'est dans ce cadre que mon département a axé sa politique de développement du secteur de l'artisanat sur trois axes :

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir les petites et moyennes entreprises de mains-d'œuvre et de métiers, a été marquée par la création d'une diversité de structures d'encadrement, de promotion et de financement.

Monsieur le Président,

C'est dans le cadre de cette mission que se justifie la présence du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat aux côtés du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle en tant que partenaire de ce premier Salon Ivoirien des Métiers d'Abidjan.

Le secteur de l'Artisanat compte sept (07) branches d'activités que sont:

- Le bois;
- Le bâtiment;
- L'hygiène, l'alimentation et les services;
- Le textile, l'habillement, le cuir et peaux;
- Les métaux et la mécanique;
- L'électronique et le froid;
- L'artisanat d'art.
-

Ces sept branches d'activités se déclinent en plus de 244 corps de métiers et font vivre (en l'absence de statistique fiable) près de 25 % de la population active de façon générale et 40 % de la population active vivant en milieu urbain. Cette main-d'œuvre produit 14 % du Produit Intérieur Brut (PIB) de la Côte d'Ivoire. Il reste clair que toute cette richesse continue de demeurer dans le secteur de l'informel voire de l'anarchique qui ne permet pas à l'économie ivoirienne d'en bénéficier pleinement.

C'est dans ce cadre que mon département à axer sa politique de développement du secteur de l'artisanat sur trois axes:

Monsieur le Président,

Le partenariat entre le Ministère de l'enseignement technique et le ministère du tourisme et de l'artisanat, à travers ce salon, vise à vulgariser l'ensemble des opportunités de métiers existants ou à créer et les potentialités de formation inhérente à ces métiers.

L'un des objectifs majeurs que nous visons est de créer une véritable synergie afin de renforcer le développement de la formation par alternance (école de formation, entreprises, maître, artisans, apprentis, ateliers).

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation

Professionnelle,
Mesdames et Messieurs, membres du gouvernement,
Merci de tout l'intérêt que vous accordez à ce salon et aux perspectives bien heureuses qui en découleront, afin de valoriser les métiers pour une lutte efficace contre le chômage des jeunes et des populations.

Je vous remercie